

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CARRA, Maire de Briennon-sur-Armançon,

23	Date de convocation : 14 décembre 2023 (art.L2121-17CGCT)	23	Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :
23	Date d'affichage : 03 janvier 2024	23	Nombre de membres en exercice :
23	Présents : 20	23	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :

Présents : Mesdames Nadège de BRUIN et Danièle MOUTON,
Monsieur Eric COURSIMAULT et Jérôme DELAVALT,

Maires adjoints

Madame Anais LECOLE, Maire déléguée de Blligny-en-Othe,

Mesdames Marie DENOMBRET, Najat BERRICHI, Catherine COURTIN et Jocelyne NICHELE, Ana DA COSTA et Virginie DEKETELAERE-DUBOIS,

Messieurs Bruno BLAUVAC, Baptiste CLERIN, Christian GURY, Denis MILLARD, Jack PRESNE, Antoine SALLARD, Eric KACZMARECK et Michel THIBAUT,

Absents excusés mais représentés : Mesdames Anais BLANCHON (pouvoir à Marie DENOMBRET), Française BONNEAU (pouvoir à Nadège de BRUIN), monsieur Claude LEGRAND (pouvoir à Jean-Claude CARRA),

Madame Virginie DEKETELAERE-DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Début de séance à 19h00
Fin de séance à 21h30

01 – Vente d'un appartement Place Emile Dromigny

La commune de Briennon sur Armançon possède dans l'immeuble situé 2-4 place Dromigny 89210 Briennon sur Armançon (parcelles cadastrées AN 150 et AN 151) un appartement F3 duplex de 94,98 m², situé au 2^{ème} étage sans ascenseur.

L'actuel locataire de cet appartement, M. Emilio José GIL GONZALEZ, souhaite acquérir le logement et a fait une offre pour 55 000 €.

Le service des Domaines a estimé ce bien à 60 000 €, avec une marge de 10 %.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal de :

1/ **APPROUVER** la vente du logement duplex, situé 2-4 place Emile Dromigny 89210 Briennon sur Armançon, à M. Emilio José GIL GONZALEZ pour la somme de 55 000 €.

2/ **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et toutes les pièces qui s'y rapportent.

3/ **INSCRIRE** la recette au budget principal de la Commune.

Mr Carra : Ce point est remis à l'ordre du jour car il n'était pas favorable la dernière fois au conseil. Il y a 3 ans un F3 a été vendu 110 000 euros. Depuis un an, un autre est en vente à 73 000 euros sans offre avec l'inconvénient du 2^{ème} étage, sans volets et le sol en état moyen. Les domaines ont évalué ce bien à 60000 euros avec une marge de 10%. Monsieur Gil Gonzales fait une offre à 55000 euros.

Mr Clérin évoque que l'opposition s'abstient sur ce point car le potentiel acquéreur est un ancien colistier.

Interruption de de 20h15 à 20h18.

Monsieur Delavaut questionne les surfaces : sont-elles indiquées en Carrez ou surface utile ?

Mr Carra : en surface utile. Le domaine a pris les surfaces des plans sans prendre en considérations les sous pentes.

Mr Clérin : y a-t-il les diagnostics sur les locations. Les domaines ne peuvent pas estimer sans se déplacer.

Mr Carra précise que les domaines sont équivalents au service des impôts. Il est difficile d'aller contre si on n'est pas d'accord.

Mr Sallard : Les pointillés devraient indiquer les surfaces Carrez.

Mr Thibaut : Pourquoi l'immobilier de Brienon n'a pas fait d'estimation ?

Mr Carra confirme qu'il en a fait une.

Mme Mouton rappelle l'obligation d'intervention des domaines.

Votes Pour : 5 (Madame Danièle MOUTON, messieurs Jean-Claude CARRA, Denis MILLARD, Jack PRESNE et Claude LEGRAND)

Abstentions : 10 (Mesdames Ana DA COSTA, Nadège de BRUIN, Jocelyne NICHELE et Virginie DEKETELAERE-DUBOIS, messieurs Jérôme DELAVAUT, Eric COURSIMAULT, Eric KACZMARECK, Christian GURY, Bruno BLAUVAC et Baptiste CLERIN)

Contre : 8 (Mesdames Marie DENOMBRET, Anaïs BLANCHON, Françoise BONNEAU, Anaïs LECOLE, Najat BERRICHI et Catherine COURTIN, messieurs Antoine SALLARD et Michel THIBAUT)

02 – SMAEP (Syndicat mixte d'adduction d'eau potable)

Il est proposé au Conseil Municipal de :

I/ DECLARER son intention de poursuivre les études pour une éventuelle adhésion future au SMAEP.

Mr Carra : c'est une simple intention de poursuivre les études.

Mr Clérin vote contre car il n'y a aucun élément pour statuer. Il n'y a aucun rapport financier de la régate, l'opposition n'étant pas associée à l'administration de la régate.

Votes Pour : 19

Abstentions : 3 (Mesdames Najat BERRICHI et Virginie DEKETELAERE-DUBOIS, monsieur Bruno BLAUVAC)

Contre : 1 (Monsieur Baptiste CLERIN)

Suite aux indications de l'ONF, il est possible d'ouvrir des lots pour les affouages 2024 dans la forêt communale de Briennon-sur-Armançon. Ces lots sont situés dans les parcelles 10 et 11 et sont composés de têtes de chênes à débiter, ils seront prioritairement remis aux habitants de la commune. Le prix de vente proposé est de 6 € TTC/stère.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal de :

1/ PROPOSER à la vente des affouages dans les parcelles 10 et 11 de la forêt communale pour un montant de 6 €/stère.

Mr Coursimault : quel est le nombre exact de têtes de chênes car il y a quasiment 200 grumes de sortie donc 10 lots feraient combien de stères ?

Mr Delavaut : on reste à 6 euros le stère, le bois a augmenté.

Mr Clérin : 1 attributaire = 1 lot et non plusieurs et priorité aux gens de la commune.

Votes Pour : Unanimité

Abstentions :

Contre :

4 – Questions diverses

Mr Delavaut aborde le sujet de l'éclairage public. Une fiche est à renseigner pour le SDEY. 570 points lumineux sont recensés. En 2023, le but était de réduire les visites de 6 à 1 car hausse de 200% du prix de l'entretien et désormais on est en LED. Mr Clérin demande les coûts des éclairages par quartier pour les laisser jusqu'à 1h du matin dans certains (RD943, parking salle des fêtes). Mr Delavaut calcule et nous redira ce qu'il en est selon le fonctionnement (éteint toute la nuit ou éteint de 1h à 5h). Mr Carra évoque le problème du transformateur au lotissement de plaisance. La lumière baisse chez les particuliers. Mr Delavaut répond que cela avait été vu antérieurement et que cela n'est pas compatible avec les constructions actuelles.

Mme Mouton évoque la CCSA et les composteurs collectifs. Elle dit que la réflexion est tardive. Mr Carra dit qu'il est possible d'en acheter. Mr Blauvac évoque que c'est au syndicat de Joigny de s'occuper des composteurs collectifs et de leur étude depuis 2 ans. Il faut un référent pour l'entretien et étudier l'endroit approprié.

Mr Gury évoque l'arrivée de la policière municipale 15 janvier.

Mr Blauvac demande la production des panneaux solaires et souhaite une réponse au prochain conseil.

Mr Carra lui propose de rencontrer Mme Zougar à la comptabilité pour avoir cette réponse.

Mr Clérin évoque la vente du garage Zougar à un carrossier de Saint Florentin.

La séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance



Margimie DEKETE LAERE-DUBOIS